



Financement exceptionnel de 20 M€ pour l'innovation en Pays de la Loire par l'Etat et la Région

Lancement de l'appel à projet : « Fonds Pays de la Loire territoires d'innovation – Programme d'investissements d'avenir »

Le Premier ministre a annoncé des **partenariats régionaux d'innovation** dans cinq régions expérimentatrices, dans le programme national d'investissement d'avenir.

Les Pays de la Loire sont l'une de ces cinq régions. L'action est inscrite au contrat de plan Etat-Région signé le 23 février 2015. Elle prévoit le lancement d'un **appel à projet à destination des entreprises ligériennes**, doté de **20 M€** financés à parité entre **Etat** et **Région**, en coopération avec **Bpifrance**, la banque publique d'investissement, qui en assurera la gestion administrative et financière.

L'appel à projet est ouvert pour 12 mois depuis le 14 mai 2015. Il est disponible en ligne aux adresses indiqués ci-après. Les Pays de la Loire sont la **première région de France où le dispositif est opérationnel**. Il complète la palette d'outils en faveur de l'économie ligérienne, en constituant une transition entre les financements régionaux apportés par le fonds « Pays de la Loire territoires d'innovation » actuel dont ce nouvel appel à projet est une extension, et les appels à projets nationaux du programme d'investissement d'avenir.

Cet appel à projet « **fonds Pays de la Loire territoires d'innovation – Programme d'investissement d'avenir** » permettra de soutenir des **projets d'innovation portés par des PME** pouvant également faire intervenir des ETI, en lien avec les thématiques d'excellence du territoire ligérien : technologies avancées de production, industries maritimes, enjeux de l'alimentation, thérapies de demain et santé, électronique professionnelle et numérique, et design et industries culturelles et créatives.

Le montant ainsi disponible représente un renforcement significatif des dispositifs existants dans la région : c'est un « **choc de financement** » pour l'innovation en Pays de la Loire.

L'instruction des dossiers de candidatures sera rapide afin d'apporter une réponse en quelques semaines aux projets soumis, après dépôt du dossier auprès de l'opérateur Bpifrance. **Les premiers lauréats seront annoncés en juin.**

Pour Christophe Clergeau, 1er vice-président de la Région des Pays de la Loire ; « *cet appel à projets va soutenir la reprise en Pays de la Loire. En accroissant fortement nos efforts pour l'innovation sur*

les 18 mois à venir, plus de PME vont pouvoir concrétiser plus de projets porteurs de valeur et d'emplois. Nous complétons ainsi l'effort d'investissement massif déjà engagé par la Région sur l'immobilier des lycées et de l'enseignement supérieur en avril dernier. »

Selon Henri-Michel Comet, préfet des Pays de la Loire : « *les Pays de la Loire, choisis par le premier ministre dans l'expérimentation, sont les premiers à lancer ce nouveau dispositif, qui allie financements nationaux et régionaux, pour répondre rapidement aux besoins des entreprises du territoire. A elles de saisir cette opportunité. Avec les mesures annoncées par le gouvernement en avril pour soutenir les investissements, notamment le suramortissement fiscal des investissements réalisés dans l'année à venir, elles ont de nouvelles cartes en main pour réaliser des projets ambitieux* ».

Liens vers le cahier des charges :

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2015/05/aap_fonds_pays_de_la_loire_territoires_dinnovation.pdf

ou

<http://www.territoires-innovation.paysdelaloire.fr/decouvrir-l-innovation/articles-a-la-une/lancement-de-l-appel-a-projet-fonds-pays-de-la-loire-territoires-d-innovation-programme-d-investissements-d-avenir--534498.kjsp?RH=ACCUEIL-FR>

Contact presse :

Préfecture de la région Pays de la Loire, préfecture de Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.loire-atlantique.gouv.fr

[@Prefet44](#)

Conseil régional

Laurence Guimard

laurence.guimard@paysdelaloire.fr

02 28 20 60 61 – 06 83 50 10 83